

12168 Code INSEE	COMMUNE DE NANT Commune <i>ABROGE ET REMPLACE DEL 2023-12 pour excès de pages</i>	Del 2023-26.
---------------------	---	--------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fiol Richard, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 407 460,92 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	11		
Nombre de suffrages exprimés :	14		
VOTES : Contre	0	Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	307 460,62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 000,30 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	407 460,92 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-302 067,49 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	121 275,48 €
Besoin de financement F	=D+E -180 792,01 €
AFFECTATION = C	=G+H 407 460,92 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	307 460,92 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	100 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Fiol Richard, Maire, compte tenu de la transmission, le 14/03/2023 et de la publication le 14/03/2023.

A Nant, le 14/03/2023.

de Secrétaire de séance
Trébuchet Anne Marie



de Maire
Fiol Richard